



## DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 19 mars 2025, 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni au siège du syndicat mixte dans la salle du conseil de la communauté de Val de Saône Centre, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents **20 membres sur 34, convoqués le 12 mars 2025** :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
    - Gabriel AUMONIER, Gérard BENTOUHAMI, Carole BONTEMPS-HESDIN, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Emmanuel GENIQUET, Michèle NUGUET, Thierry DELAMARE (suppléant), Jean-Paul PERRAUD, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Jean-Pierre RIBAUT, Alexandre TARDY, Frédéric VALLOS
  - Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
    - Richard LABALME, Lucien MOLINES, Jean-Pierre CHAMPION (suppléant), Mathieu ROLLET, Marie Monique THIVOLLE
- Jean-Claude DESCHIZEAUX ne prend pas part au vote

### Objet :

Budget primitif 2025

### Date de convocation

12 mars 2025

### Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 20

Votants : 24

### Pouvoirs

- Armand CHAUMONT à Gabriel AUMONIER
- Richard SIMMINI à Bernard REY
- Pierre VOUILLON à Jean-Claude DESCHIZEAUX
- Corine FONTAN à Marie Monique THIVOLLE

### Excusés/ absents :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
  - Fabien BIHLER, Nathalie BOUGAIN, Gilles GARNIER
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
  - Gaël AUCLAIR, Boris LEYNAUD, Jacques MARAILLAC, Pierre-Arnaud NOIRET, Matthieu ROLLET, Bénédicte SAINCLAIR, Dominique VIOT,

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

Secrétaire de séance : Lucien MOLINES

Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, président, présente le budget primitif 2025, que chacun a reçu avec sa convocation, et explique le détail de chaque compte budgétaire, en fonctionnement et en investissement.

Il s'équilibre :

En Fonctionnement : En dépenses et en recettes à **159 219,60 €**

En Investissement : En dépenses et en recettes à **131 000,89 €**

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du président entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le budget primitif 2025 du syndicat mixte val de Saône Dombes, comme énoncé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Montceaux, le 19 mars 2025

Jean Claude DESCHIZEAUX  
Président

Accusé de réception en préfecture  
001-250102191-20250319-2025-03-04-BF  
Date de télétransmission : 08/04/2025  
Date de réception préfecture : 08/04/2025

